



Recours contre expulsion location

Par **manu70**, le **15/09/2011 à 13:31**

Bonjour,rnrnMon propriétaire veut m'expulser soit disant que mon attestation d'assurance serait fausse.rnrnJ'attends d'ici peu la visite de l'huissier pour le commandement d'expulsion. Dois l'attendre tranquillement et lui montrer mon attestation qui est tout à fait conforme contrairement aux dires de mon propriétaire ou dois prendre des mesures envers ce dernier ? si oui, lesquelles ?

Par **mimi493**, le **15/09/2011 à 14:42**

Le commandement d'expulsion n'existe pas.rnL'huissier va vous apporter une sommation de produire l'attestation d'assurance sous un mois. Donc avant que ça arrive, envoyez une nouvelle fois l'attestation par LRAR.rnrnEst-ce que votre attestation est vraie ou fausse ?

Par **manu70**, le **15/09/2011 à 15:41**

j'ai déjà envoyé mon attestation par 3 fois a mon propriétaire , a force j'ai forcément doute de la validité de mon document et l'ai donc apporte a un assureur concurrent qui ma certifie la conformité de mon attestation

Par **cocotte1003**, le **15/09/2011 à 18:17**

Bonjour, envoyez la directement à l'huissier ou faites la envoyer par e-mail directement par votre assureur si vous le connaissez cela vous évitera sa visite qui n'est jamais bien agréable même si on est dans son bon droit. Si vous êtes en règle et capable de produire la pièce demandée, vous ne risquez absolument rien, cordialement

Par **mimi493**, le **15/09/2011 à 20:03**

L'envoi par email n'a aucune valeur et l'huissier n'est pas encore passé.
Vos envois ont été faits, au moins pour l'un d'eux en LRAR ? Si non, faites demain matin (voire cette nuit par internet, voir le site de la poste), l'envoi en LRAR de l'attestation

Par **manu70**, le **15/09/2011 à 20:10**

je vais envoyé un ar des demain matin , mais je ne pense pas que cela le fera changer d'avis .
rnrnmerci pour votre reponse rapide